

AMAP DE LA GOUTTE D'EAU
CONTRAT Châtaignes et dérivés
2022



page « information » à conserver par le consommateur

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ENGAGEMENT POUR TOUS LES CONTRATS

1- L'association a pour objet :

- de maintenir (et d'inciter à l'installation) des fermes de proximité, pratiquant une agriculture paysanne et durable, dans le respect de la charte des AMAP sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Cliquez pour en savoir plus, demander le livret d'accueil à un membre du bureau.

2- L'adhésion annuelle de 10 euros à l'association est obligatoire pour souscrire des contrats de partenariat avec les producteurs de votre choix engagés au sein de l'association. Elle permet de couvrir les frais de fonctionnement de l'association. Elle est renouvelée en début d'année civile.

Merci de vérifier votre adhésion, et si nécessaire d'envoyer chèque à l'ordre de l'AMAP de la Goutte d'Eau et bulletin d'adhésion à *Bernadette Faligant, 21 lotissement les Moulins BRAIN/AUTHION 49800 LOIRE AUTHION,*

3- En s'engageant par la signature des contrats, producteurs et consommateurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

4- Résiliation : Toute résiliation en cours de contrat reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du conseil collégial.

5- Lieu et jour de distribution en temps normal : le jeudi à 18h30 au terrain de jeu de boules, en face du camping de Brain/Authion.

Il vous est demandé un engagement ferme de réservation pour chaque contrat.

Défaut d'engagement : le consommateur qui serait dans l'incapacité de venir prendre livraison des produits commandés doit s'organiser pour déléguer cette tâche à une autre personne amapienne ou non.

En cas d'absence à la fin de la distribution, les produits redeviennent la propriété des producteurs qui peuvent en disposer à leur guise.

Toutes les informations concernant l'association, ses producteurs partenaires et leurs contrats sont disponibles sur le site internet <http://amap.delagouttedeau.free.fr/>

Contact : Michèle Touchet, 26 rue Grandmaison, Brain 49800 Loire Authion 02 41 80 44 38
mftouchet@hotmail.com

AMAP DE LA GOUTTE D'EAU
CONTRAT Châtaignes et dérivés
2022



page « information » à conserver par le consommateur

Termes du contrat : Il est proposé des châtaignes et produits dérivés, produits selon le cahier des charges Agriculture Biologique (FR BIO 01 196284)

Conditionnement et Prix : Il est proposé :
des châtaignes fraîches en sac consigné en toile de jute 1-3 ou 5 kg
de la farine en sachets de 500 g ou 1 kg
des conserves de marrons entiers, brisures, crèmes, purées, confitures et sirops en bocaux de verre

Conditions : Le producteur se réserve le droit d'annuler la livraison si la commande globale est insuffisante.

Le consommateur s'engage à régler au moment de la ou des commandes qu'il aura faites à l'ordre de Alexandre Guesdon.

Le nombre de commandes est libre.

Dates de livraison : à titre indicatif sachant que le climat peut faire varier la date de maturité :
Mi avril pour tous les produits transformés
Fin octobre, début novembre pour les châtaignes fraîches
Avant Noël pour les produits transformés et peut-être une surprise !

Date de commande : La tutrice enverra le bon de commande 1 mois avant la date de livraison prévue.

Le consommateur aura alors 15 jours pour remplir le remplir et le donner **en double exemplaire** à la tutrice avec le chèque correspondant.

A titre indicatif :

31 mars dernier délai pour apporter votre contrat, bon de commande et chèque à la tutrice.

Environ 15 octobre dernier délai pour la 2^e commande

Environ 10 décembre dernier délai pour la 3^e commande.

1^{er} bon de commande en ligne avec le contrat.

Contact : Michèle Touchet, 26 rue Grandmaison, Brain 49800 Loire Authion 02 41 80 44 38
mftouchet@hotmail.com

AMAP DE LA GOUTTE D'EAU
CONTRAT Châtaignes et dérivés
2022



page à imprimer en un seul exemplaire pour la tutrice.

Il est établi un contrat châtaignes et dérivés entre :

le producteur :

Alexandre Guesdon

L'art des châtaignes

CHIROLS (07380)

et le consommateur

Nom Prénom

Téléphone

Mail

*Je déclare accepter les termes du contrat exposés en pages 1 et 2
et être à jour de ma cotisation 2022.*

Date et Signature du consommateur